TAXI

PROGRAMME DE FORMATION « MIXTE »

EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

PUBLIC : Tout public

PRÉ-REQUIS : Permis B depuis plus de trois ans, lecture et écriture courante de la langue Française et connaissance des bases en mathématique (compter, additionner, soustraire).

DURÉE : 70h

LIEU :

Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 13h00 et de 14h à 17h ou en cours du soir de 18h à 21h

Partie en présentiel : 13 Rue de la Montjoie 93210 ST DENIS

Partie à distance : accessible 7j/7 et 24H/24 à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning http://www.ecole-transport.com.

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 09 50 79 27 03

TARIFS : À partir de 490€

Informations complémentaires :

Si vous effectuez un financement personnel de votre formation, celle-ci pourra débuter immédiatement après la signature du contrat. En revanche, si votre formation est financée par le CPF ou le Pôle Emploi, un délai de 14 jours de traitement sera à observer avant l'entrée en formation.

OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

Préparation à la réussite de l'examen Taxi en vue de l'accès à la profession de chauffeur Taxi.

CONTENU

RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives
- Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;

- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des TAXIS, les règles relatives à la capacité financière…
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge…) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

GESTION :

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- Connaître les obligations et documents comptables ;
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- Connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP…) ;
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance…).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formalités déclaratives.
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage…).
- Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation ;
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme) ;
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

SECURITE ROUTIERE :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées…) ;
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter…) ;
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

LANGUE FRANCAISE :

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports ;
- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes des clients ;
- Interroger les clients sur leur confort ;

- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

LANGUE ANGLAISE :

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.
- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes simples des clients ;
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL :

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix…) ;
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale TAXI ;
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres ;
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques ;
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises…).

GESTION SPECIFIQUE D'UNE ENTREPRISE TAXI

- La Taxe Intérieur sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) remboursement, exonérations, obligations et sanctions.
- Les taxes spécifiques de stationnement.

REGLEMENTATION T3P SPECIFIQUE D'UNE ENTREPRISE TAXI PARISIEN

- Connaitre le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires
- Connaitre le régime des autorisations de stationnement
- Connaitre l'articulation entre réglementations nationales et locales
- Connaitre les règles de tarification d'une course taxi.
- Connaitre les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport et TAP

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur.
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation.
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

Informations complémentaires sur l'action de formation

- Formation asynchrone, réalisée à distance via plateforme e-learning
- Formation synchrone, réalisée à distance en visio-conférence via l'application Zoom
- Mise à disposition d'une assistance technique et pédagogique, par visio-conférence, téléphone et mail, pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours :
- mail : formateur@partners-formation.fr – Tel : **09 50 79 27 03**

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant en format papier à la fin de la formation

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
Son bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.